

Résumé mémoire

Introduction

Je suis une résidente de Beaumont depuis 1972 et j'ai exercé la profession d'enseignante au collégial dans le domaine de la biologie. J'ai donné divers cours de biologie dont « Survie de l'Humanité », « Les Grandes Questions Biologiques » dans lesquels : smog, pluies acides, disparition des espèces, effet de serre, illustrent les préoccupations environnementales discutées avec les étudiants.

Mon mari et moi avons eu la chance de vivre, en bordure du fleuve, dans ce milieu naturel extraordinaire. Nos enfants ont eu à leur tour le privilège de passer leur enfance et leur adolescence dans un milieu où la qualité de vie est grande et les paysages merveilleux.

Grâce au BAPE comme outil de démocratie participative, de convergence sociale et d'aide à la décision que vous représentez, je veux réfléchir avec vous sur les conséquences que ce type de projet peut avoir sur les communautés avoisinant le site choisi, sur les risques associés à ce genre d'industrie, les impacts sur l'environnement, les effets sur les activités récréo-touristiques, la détérioration du paysage et les menaces concernant le patrimoine.

Le projet Rabaska et le développement durable

Le développement durable s'entend d'un développement

- qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
- Qui s'appuie sur une vision à **long terme** qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

L'implantation d'un terminal méthanier à Lévis, dans une zone **agricole, résidentielle**, à **proximité d'une école**, dans un environnement où les **activités récréo-touristiques** sont reconnues :

- Est-ce bien répondre aux besoins du présent ?
- Est-ce bien répondre aux besoins du futur?
- Pourquoi mettre en péril une région au patrimoine aussi riche?

Transformer un territoire pour y aménager une industrie lourde dont la durée de vie est limitée. Les réserves prouvées en gaz naturel au niveau mondial seraient de 65,1 années, au Canada 8,6 années et en Amérique du Nord de 9,9 années.¹ Rabaska importerait du GNL produit à partir d'une énergie fossile que notre pays exporte déjà vers les États-Unis. Est-ce ça le développement durable?

Le concept de développement durable demande aux gouvernements, aux municipalités, aux industries comme aux citoyens d'avoir justement une « **vision** » ce que de plus en plus de groupes environnementaux et de simples citoyens leur demandent car ils sont très préoccupés pour l'avenir de nos enfants à qui nous empruntons cette planète terre.

Le Québec s'engage de plus en plus dans le développement des énergies renouvelables et le transport en commun. La tendance à favoriser la consommation locale, l'incitation à réduire notre consommation d'énergie sont des choix sociaux de plus en plus prisés par les citoyens. Les gouvernements, par des politiques appropriées, ont le pouvoir d'agir en mettant en place des programmes incitatifs semblables à ce qui s'est passé pour la santé par l'interdiction de la cigarette dans les espaces publics, et l'incitation aux économies d'énergie, choix du citoyen responsable.

¹ Source : BP statistical review world energy june 2006 que l'on retrouve sur le site BP.com .

L'importation du GNL au Québec ne correspond pas, **d'aucune manière**, aller dans le sens du développement durable. **La demande en gaz naturel n'a augmenté au Québec qu'avec la mise en service de la centrale thermique de Bécancour.** Répondre à la demande étrangère en important du GNL, en le stockant, en le regazéifiant, est une source de danger pour les populations vivant à proximité de ces installations, de pollution atmosphérique et encourage davantage à continuer sur une poussée énergivore. Rabaska va à l'encontre du développement durable. Il n'est pas trop tard pour faire le bon choix; **une décision courageuse s'impose.**

La compétition entretenue entre l'économie et l'environnement tend à faire croire que ces deux concepts ne peuvent s'imbriquer et permettre un développement de la richesse collective. Au contraire, il est démontré dans de nombreux projets qui respectent cette approche, des perspectives d'avenir prometteuses à long terme. Le développement des parcs éoliens en Gaspésie est tout aussi créateur d'emplois en plus de mettre en valeur une ressource inépuisable.

Un cadre de développement respectueux des citoyens où la préservation du milieu sert de fondement au développement, rapportera des bénéfices à court terme et pour les générations à venir. Selon l'ONU, *un des éléments essentiels à la poursuite du développement soutenable consiste en un système qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions.*

Le choix du site par Rabaska

Le promoteur a donné un mandat à Roche qui a remis son rapport, en février 2004, et dans lequel il est écrit :

- « *one of the constraints related to this site (Ville-Guay) is the presence of the North Channel...* » et au picot suivant, il est écrit :
- « *the main concern about this site is the public safety issue. Although not directly included in the current mandate, it is clear that the safety of the neighbouring populations has to be addressed in detail in an in-depth risk analysis to be carried out during the feasibility study.* »²

La firme Roche signale dans son étude que la **sécurité du public** fait partie de l'**inquiétude principale** rattachée au choix de ce site. Cet aspect ne faisant cependant pas partie de son mandat d'étude. Une étude **en profondeur** devrait faire partie de l'analyse de risque dans l'étude de faisabilité.

Curieusement, parmi les raisons pour lesquelles Énergie Cacouna n'a pas retenu le site Lévis-Beaumont, l'on retrouve :

- la hauteur libre sous les câbles d'Hydro-Québec était insuffisante,
- **la densité relativement élevée de la population,**
- la force des courants très élevée,
- l'absence d'un bassin d'évitage,
- la forte proximité du chenal navigable pouvant restreindre ou interdire le trafic marin lorsque le méthanier est à quai,
- le zonage des terres à modifier.

La présence d'une population importante dans le secteur choisi par Rabaska soulevée dans l'étude de la firme Roche, fait unanimité entre les deux études. Les aspects physiques et l'environnement biologique diffèrent, et, chaque promoteur a une analyse divergente de leurs impacts.

² Roche LNG receiving terminal on the Saint-Laurent, Pre-feasibility of the jetty component of the project february 2004 Gaz Metro – Enbridge – Gaz de France

Les recommandations générales retrouvées dans cette étude (de la firme Roche) pour la **localisation de la jetée** sont entre autres :³

- Éloignée des populations, des zones de trafic marin ou de toute autre activité qui peuvent être source de danger
- Chenal étroit non approprié;
- Sources d'ignition devraient être exclues dans un rayon prédéterminé de la zone de manutention.

Avant de faire l'annonce publique de son projet, la première étude commandée par Rabaska signalait donc les éléments majeurs :

- la proximité d'un grand nombre de résidences aurait dû mettre en garde le promoteur, existe-t-il un autre terminal méthanier où se retrouvent des résidences entre la jetée et les installations terrestres?
- la proximité des sources d'ignition : les lignes à haute tension, la proximité de l'autoroute 20 et la route 132 sont autant de sources d'ignition permanentes présentes sur le site lui-même ou à sa périphérie.
- le zonage non conforme pour ce type de projet.

Donc ce site aurait dû ne pas être retenu pour y installer un port méthanier.

Un motif a prévalu dans le choix du site Lévis-Beaumont : des **coûts moins élevés** pour le raccordement par gazoduc au réseau Trans-Québec-Maritime (TQM) de St-Nicolas.

Plus étonnant encore, le site de Gros Cacouna , rejeté par Rabaska, fut cependant retenu par Énergie Cacouna.

Octobre 2004, le Conseil de ville de Lévis rejette le projet Rabaska : Gaz Métro n'a aucun plan B. Aucun site alternatif n'a été retenu. »⁴

Suite à l'annonce du projet Gros-Cacouna, selon Gaz Métro, les deux projets sont concurrents et il n'y a pas de place pour les deux.⁵

Comment est-il possible qu'un projet d'aussi grande envergure ne présente aucune solution alternative? Pourquoi n'avoir retenu que ce seul secteur au

³ Idem page 2-9

⁴ Le journal Économique, 14 octobre 2004

⁵ La Presse Affaires, 25 septembre 2004

Québec ou ailleurs? Peut-être que le promoteur a pris un risque, en pensant que ce serait d'autres qui le subiraient!

Impact social du projet Rabaska

À Beaumont, pétitions, résolutions, référendum et adoption du Règlement 523 sont tous des résultantes d'une population qui dit non à ce type de développement industriel lourd et à risque, malgré le miroitement des avantages économiques annoncés par le promoteur, autant à Beaumont qu'à Lévis.

Malgré la promesse du président de Gaz Métro de respecter la décision de la population, le promoteur prend tous les moyens pour convaincre les milieux économiques du bien fondé de son projet.

Suite au référendum de Beaumont, le promoteur entreprend des activités de lobbying intensif auprès des élus municipaux et des milieux économiques.

Trois rencontres publiques avec les citoyens qui se veulent rassurantes et desquelles les personnes sortent de plus en plus inquiètes.

En parallèle, le promoteur ne lésine pas sur les moyens de communication :

- Publicité à grande échelle à la télévision et dans les journaux;
- distribution de feuillets à toutes les résidences de Lévis, Beaumont, Île d'Orléans,
- sondage sur l'ensemble du territoire,
- lignes ouvertes...

Des moyens de communication importants, démesurés par rapport aux moyens dont disposent les opposants, imposent la vision du promoteur. **Alors développement durable et acceptation sociale sont relégués au second plan pour mettre en évidence la valeur économique du projet.**

Des centaines de familles vivant à Beaumont, Lévis ou à l'Île d'Orléans dans un périmètre rapproché du site potentiel sont inquiètes. Le rapport de la Direction de la Santé publique de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale l'a bien démontré :⁶une augmentation du stress personnel, des tensions familiales et de voisinage sont évidents. Une personne sur cinq songerait à déménager. La ville de Lévis a refusé une étude indépendante,

⁶ Direction de la Santé Publique : Perceptions de la population des territoires limitrophes DB43

refusé de tenir un référendum dans l'Arrondissement Desjardins, et, tout comme le promoteur, a ignoré de consulter directement les personnes les plus touchées.

Ces personnes sont devenues fragiles et leur inquiétude est très perceptible. Une solidarité s'est développée. Le fait demeure que ce sont ces familles qui devront subir toutes les répercussions causées par le bruit, la pollution, la luminosité, l'augmentation des risques. Il ne faut pas oublier également le risque encouru par les populations riveraines, lorsque le méthanier circulera à 1 kilomètre et moins de la rive. Ce sont ces familles qui devront vivre continuellement avec une épée de Damoclès sur la tête, car la probabilité des risques est toujours présente. Quand ce risque technologique se manifestera, il sera trop tard.

Impacts sur la sécurité

Le **principe de précaution**⁷ s'applique au projet Rabaska. « *Des mesures doivent être prises lorsqu'il existe des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un produit risque de causer des dommages graves et irréversibles à la santé et à l'environnement. Ces mesures peuvent consister, s'il s'agit d'une activité, à réduire ou à mettre un terme à cette activité ou, s'il s'agit d'un produit, à interdire ce produit, même si la preuve formelle d'un lien de cause à effet entre cette activité ou ce produit et les conséquences redoutées n'a pu être établie de manière irréfutable.* »

En septembre 2004, le Dr James Fay, professeur émérite au MIT et spécialiste reconnu dans le domaine, « estime que les critères qui déterminent la zone d'exclusion pour le projet Rabaska ne sont pas assez sévères. Les exigences du CSA (Canadian Standard Association) ne protègent pas les personnes à l'extérieur du périmètre de sécurité (dans le cas d'une fuite de gaz liquide). »⁸

Selon le Dr Fay, cette réglementation fait fausse route sur deux points.

- Elle sous-estime d'abord les fuites potentielles de gaz naturel liquide. Les calculs sont faits pour une fuite de 1000 m³, alors que les méthaniers en transporteront 160 000 à 216 000 m³ (Qflex).
- les zones d'exclusion de 400 et 500 mètres autour des installations, réservoirs et méthanier, sont largement insuffisantes pour prévenir les risques pour la santé humaine.

⁷ Tel que défini par Belgochlor retrouvé sur internet

⁸ Le Soleil, 30 septembre 2004

Quel serait l'impact d'un accident dont **le rayon d'action atteindrait 2,5 kilomètres**, autour des installations?

Cet exercice révèle qu'au total **402 résidences** de Beaumont, de Lévis et de l'Île d'Orléans seraient englobées si cette zone était touchée. Plus précisément, cette zone touche **159 maisons de Beaumont** ainsi que des lieux d'hébergement (campings et motels). La zone comprend aussi **123 résidences de l'Île d'Orléans** et **120 de Lévis** plus **une école**.

Il ne faut pas oublier la zone d'exclusion qui suit le méthanier dans la voie maritime du St-Laurent lorsqu'il y circule. Des villages comme Saint Laurent et St-Jean, Île d'Orléans seraient donc touchés.

Le projet Rabaska risque de créer des impacts majeurs pour la sécurité des résidents des secteurs identifiés. Le projet Rabaska contrevient aux règles de sécurité minimales pour la population vivant à quelques centaines de mètres des installations.

Impacts sur l'environnement

Le gouvernement du Québec fait une grosse campagne pour diminuer les GES en préconisant l'augmentation du transport en commun dans nos villes. Il annonçait un programme de diminution de 70 000 tonnes de GES au coût de plus de 300 millions \$. Comment expliquer que dans ce contexte, sachant que le projet Rabaska, dans le procédé de regazéification, produirait 146 000 tonnes de GES à lui seul? Si l'on regarde ce qu'il en coûte, avec nos taxes, pour réduire ce genre de pollution, que devrait être la contribution financière de Rabaska pour annuler sa production de GES?

Le promoteur, sur le plan de la pollution ne manque pas d'audace.

« La réalisation du projet Rabaska entraînera donc une diminution nette des émissions à **l'échelle mondiale de l'ordre de 220 000 Mt éq. CO2 par an** si on la compare à un scénario sans terminal équivalent en Amérique du Nord. Cette diminution reflète le fait qu'en améliorant la disponibilité et en réduisant le coût du gaz naturel en Amérique du Nord, on réduit l'utilisation de combustibles plus émetteurs de GES et qu'au niveau mondial les réductions d'émissions ainsi obtenues font un peu plus que compenser les émissions de la chaîne GNL. »⁹

⁹ Tome 3 Volume 1 chap.6 p.26

220,000,000,000 t éq. CO2 par an correspond à une réduction qui serait plus grande que toute la pollution annuelle de la planète sous forme de GES. Les ambitions de Rabaska n'ont d'égal que ses difficultés à maîtriser les unités de mesure. Cette vision surréaliste, naïve, s'éloigne grandement des exigences minimales qui devraient correspondre à une analyse scientifique.

Tous ces gaz (NO_x, CO₂, CH₄, COV, SO₂..) et poussières libérés en quantité non négligeables s'avèrent nocifs pour la santé humaine et l'environnement :

- par une augmentation des GES;
- par une augmentations des pluies acides, du smog.
-

Le projet Rabaska doit être rejeté pour ces motifs et également à cause des impacts sur les écosystèmes aquatiques (perte d'habitats, aires de migration, zones d'avelinage, de nutrition, espèces menacées...), forestiers (disparition de zones boisées et de tourbière...) et terrestres (perte de terres agricoles, diminution de la biodiversité, aire de nidification...)

Impacts sur les activités récréo-touristiques, le paysage et le patrimoine

Cette région où Rabaska veut s'installer serait à jamais détériorée et perdrait une valeur importante de son cachet paysager. Malgré son handicap causé par les lignes à haute tension, cette région demeure une zone très fréquentée en toute saison et que les croisiéristes peuvent admirer car ses rives ne sont pas envahies et présentent une couverture végétale intéressante et une rive vierge en grande partie. Les habitations sur la falaise se marient avec la nature et n'offrent pas un paysage dévasté par l'action de l'homme.

La détérioration de cette zone sera irréversible si l'industrie lourde envahit ce territoire, car il y aura un après Rabaska. D'autres industries s'implanteront et envahiront ce territoire. Rabaska n'a pas fait beaucoup de bruit concernant les deux lignes de 230 kV qui s'ajouteront, une usine de cogénération est-elle déjà à l'étude? La perte de la valeur du paysage, du patrimoine naturel et bâti, des terres agricoles des plus fertiles sont toutes des valeurs importantes pour les générations futures. Il ne faut pas oublier la

perte de la valeur immobilière des résidences qui vont se retrouver dans un environnement complètement transformé.

Pour toutes ces raisons et de multiples autres comme la perte de la qualité de vie pour toutes ces familles déjà installées depuis de nombreuses années, sinon des générations, le projet Rabaska est inacceptable dans cette zone habitée qui a su conserver au cours du temps son cachet panoramique, agricole et patrimonial. Est-il admissible de sacrifier un tel environnement pour y implanter torchères, réservoirs, aires d'entreposage, quais...au nom du progrès à n'importe quel prix? Ce n'est pas là une perspective de développement durable, la réponse est NON.

Conclusion

Ce serait le seul terminal méthanier au monde situé aussi loin à l'intérieur d'un fleuve, un fleuve où la glace est présente le tiers de l'année. Ce serait le seul terminal méthanier au monde traversé par trois lignes à haute tension qui longent les réservoirs de GNL. Ce serait le seul terminal méthanier à présenter des lignes cryogéniques aussi longues, avec une pente aussi abrupte qui doivent en plus traverser une route nationale. C'est probablement aussi le seul terminal méthanier à avoir une zone résidentielle entre la jetée et les réservoirs de GNL.

Une voie maritime difficile pour la navigation, des conditions de marée, de glaces, de vent, de brouillard sont tous des facteurs qui augmentent les risques d'accident. Tous ces facteurs militent en défaveur du projet Rabaska. À cela s'ajoutent tous les risques associés aux autres facteurs pré-cités et la densité de population font que le projet Rabaska n'est pas acceptable.

Oui, pour un développement durable et acceptable.

Oui, pour un développement respectueux de notre environnement qui permettra aux générations futures de bénéficier d'un air pur, de l'eau potable pour tous et d'un sol non contaminé, d'une biodiversité protégée.

Oui, pour un développement qui respecte les populations qui habitent ce territoire.

Oui, à l'aménagement de notre territoire dans le respect de son potentiel social et économique.

Non, au développement économique à tout prix au détriment de l'amélioration du bien-être de la population et des générations futures.

Non, à un type de développement qui compromet la sécurité d'une population.

Non, à ce type d'industrie qui transforme complètement un environnement ayant un grand potentiel naturel, agricole, patrimonial et récréo-touristique.

Non, à un projet non justifié dans le contexte énergétique québécois actuel.

Quant aux façons d'améliorer le projet, il serait souhaitable d'évaluer quels seraient les autres avenues susceptibles afin de mieux répondre aux besoins énergétiques grandissants du Québec.

Aujourd'hui, l'on sait que le gaz naturel peut être remplacé avantageusement par des sources d'énergie moins polluantes et plus vertes. À ce titre, il serait pertinent que Rabaska se penche sur d'autres formes d'énergies dont la géothermie, le solaire thermique ainsi que l'éolien qui semblent des secteurs prometteurs et qui risquent de s'avérer beaucoup plus durables et dont les marchés sont toujours à conquérir.

Je vous remercie, Messieurs les Commissaires, d'avoir pris soin de lire ce document.

Louise Maranda